

## Commune LES THUILES

### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2022

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le dix sept mai 2022 à vingt heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

**Présents :**

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Guillaume SICARD, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, Monsieur Cyril PROVIDO, Madame Nathalie CHALVET, Madame Aude BAZOGE.

**Absente excusée :**

M;adame Corine YERSIN

**Secrétaire de la séance :** HONORE Françoise

Ordre du jour:

- Travaux enfouissement réseaux électriques  
Convention occupation domaine public SDE
- Demande de subvention FODAC: Divers travaux
- Questions diverses

#### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES. N° 022/2022** **Approbation de servitude de passage au profit du Syndicat d'Energie 04**

Dans le cadre de sa politique de renforcement de réseaux électriques ou de remplacement de certains câbles aériens, le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04) doit procéder à des travaux portant sur l'enfouissement de réseaux électriques sur la commune de Les Thuiles.

Dans cet objectif, le Syndicat d'Energie 04 sollicite l'autorisation de la commune pour le passage, à titre gratuit, des canalisations dans le cadre d'une servitude de passage établie à son profit, étant précisé que chaque intervention fera l'objet d'une convention définissant les conditions de passage.

Après délibéré,  
Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé,  
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE** le principe d'enfouissement des canalisations électriques sur les parcelles communales.
- **PRECISE** que chaque opération fera l'objet d'une convention de servitude de passage, consentie à titre gratuit, à intervenir entre la commune de Les Thuiles et Syndicat d'Energie 04.
- **AUTORISE** madame le maire à signer toute convention de servitude de passage et à accomplir toutes formalités à cet effet.

### **Approbation du règlement intérieur du Foyer Rural "Adrien Jaubert" N°23/2022**

Madame Le Maire indique à l'assemblée que le Foyer Rural "Adrien Jaubert" est régulièrement mis à la disposition des associations et autres et qu'il convient d'établir un règlement intérieur en vue de définir les conditions d'utilisations.  
Elle présente aux élus le projet de règlement et les invite à se prononcer sur les dispositions énoncées.

Entendu l'exposé,  
Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que cette salle communale a fait l'objet de récents travaux d'entretien et d'équipement qui doivent être complétés.

**CONSIDERANT** que ce règlement intérieur aura pour but de préserver cette structure avec une bonne utilisation.

Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le règlement qui lui est présenté.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document se rattachant à cette décision.

### **Questions diverses**

- **TIRAGE JURY D'ASSISES**

Chaque année, la commune doit procéder au tirage de personnes inscrites sur la liste électorale en vue de faire partie du jury d'assises pour l'année 2023. S'agissant de la commune, il convient de nommer 6 personnes et de transmettre leur identité à la commune de Saint Pons qui procédera à un nouvel tirage pour en conserver 3 au final.

Suite à un tirage au sort, ont été désignés :

-FAIVRE Dominique

- ARIF Jenny
- SEGUIN Sophie
- BOREL Claudette
- SCOUPE Jacques
- DELMOTTE Elisabeth

- **CITY STADE**

Une étude a été réalisée en vue de la création d'un mini stade de jeux à l'aire de détente de la scierie. Le coût de cette opération a été estimé à 52 000 € HT, hors travaux d'aménagement du terrain, et peut prétendre à des aides financières dans le cadre d'un appel à projet sur le développement sportif en milieu rural.

Les élus, après réflexion, proposent de déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en oeuvre de ce projet qui ne sera réalisé qu'en fonction des aides obtenues.

- **BAR RESTAURANT**

Le gérant a indiqué que le lave-vaisselle est tombé en panne et doit être remplacé. Il demande également le remplacement de la bâche qui est abîmée

Les élus proposent d'acheter un nouveau lave-vaisselle indispensable pour le fonctionnement de la structure et compte tenu des dépenses déjà engagées avec la réfection de deux terrasses en bois, proposent de différer le remplacement de la bâche.

- **PEINTURE ROUTIERE DU CD 900**

La réalisation de la peinture sur la partie ouest du CD 900 est programmée prochainement ; la maison technique doit faire la reprise d'une partie de la chaussée dégradée sur ce secteur et procédera à la reprise des peintures dans le cas où les travaux les impacteraient.

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

La société INEO a commencé les travaux de rénovation de l'éclairage public (deuxième tranche) avec le remplacement des pylônes béton par de nouveaux mâts et la pose de lampes LED.

- **GOUDRONNAGE VOIRIE**

Les travaux de goudronnage prévus à Miraval et sur une partie de la rue de la Gagerie seront entrepris dès le 23 mai

- **AMENAGEMENT TRAVERSEE DU VILLAGE**

Suite à la demande de subvention au titre de la DETR, l'Etat a accordé à la commune un montant de 27 500 € sur un coût d'objectif de 50 000 € et non de 70 000 € comme prévu dans le dossier. En effet, les dépenses relatives aux travaux de peinture sur la chaussée et la signalétique chiffrées à 20 000 € ne sont pas éligibles à la DETR. Une recherche de financement complémentaire sera faite en vue de l'obtention d'une aide permettant la mise en oeuvre de cette opération programmée à l'automne prochain.

- **DSP Eau potable**

Une rencontre avec les représentants de VEOLIA a été fixée à vendredi 20 mai à 12 heures en vue de négocier à nouveau les conditions tarifaires présentées dans leur offre.

- **CALENDRIER des réunions et rencontres**

- Fête des voisins  
vendredi 20 mai à 17 heures à la scierie

- Ménage de la Scierie
- Elections législatives
- Salon mobile de coiffure "Hair Ubayen"
- Réunion publique
- Soirée "contes"
- Marchés hebdomadaires

dimanche 22 mai (rendez vous à 9 heures)  
12 et 19 juin (permanence des élus)  
samedi 11 juin à 16 heures (apéro d'ouverture)  
vendredi 8 juillet à 18 h 30 au Foyer rural  
lundi 25 juillet au Foyer rural  
tous les jeudis de juillet et août

La séance est levée à 22 h 30

La secrétaire de séance  
Françoise HONORE

